

GRILLE CALCULANTE DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ DES NETTOYEURS HAUTE PRESSION

INSTRUCTIONS GENERALES

OBJET DU FICHIER

Ce fichier Excel permet de calculer l'indice de réparabilité d'un nettoyeur haute pression.

Appareil mobile filaire (240 volts) ou sur batterie à destination du consommateur servant au nettoyage de surfaces extérieures (sols, façades, toitures) par projection d'eau froide sous haute pression (pression comprise entre 25 et 250 bars).

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L. 541-9-2 du Code de l'environnement impose aux producteurs, importateurs, distributeurs ou autres metteurs sur le marché d'équipements électriques et électroniques de communiquer sans frais aux vendeurs de leurs produits ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande **l'indice de réparabilité de ces équipements ainsi que les paramètres ayant permis de l'établir**. Cet indice vise à informer le consommateur sur la capacité à réparer le produit concerné. **Les informations saisies dans le présent document doivent être véridiques et vérifiables.**

Les modalités de mise en oeuvre et d'application de l'indice de réparabilité sont précisées dans le Décret N°2020-1757 du 29 décembre 2020 relatif à l'indice de réparabilité des équipements électriques et électroniques, l'arrêté du 29 décembre 2020 relatif aux modalités d'affichage, à la signalétique et aux paramètres généraux de calcul de l'indice de réparabilité et l'arrêté du 29 décembre 2020 relatif aux critères, aux sous critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des nettoyeurs haute pression.

Une notice de calcul complémentaire apporte des explications et des précisions pour une application du décret et des arrêtés relatifs à l'indice de réparabilité des équipements électriques et électroniques. Toutes les informations contenues dans la notice sont à retrouver au sein de ces grilles.

CONTENU DU FICHIER

Instructions générales	Description de l'objet du fichier Excel, du cadre réglementaire de l'indice de réparabilité, du contenu du fichier et de son mode de remplissage.
Information produit	Description du produit et de l'évaluation de son indice de réparabilité.
C1_Documentation	Critères détaillés permettant d'évaluer l'indice de réparabilité du produit. Pour chaque onglet, toutes "les cases en orange" sont à compléter en sélectionnant la bonne information dans "le menu déroulant" ou en renseignant directement la bonne information dans la case (cas du critère 4 : prix et du fichier à transmettre). Une fois l'information renseignée, la case concernée devient "verte". Aucune case ne doit être laissée sans réponse. A noter que les cellules doivent être complétées une à une (elles ne doivent pas être tirées).
C2_Accès démontage	
C3_Disponibilité des pièces détachées	
C4_Prix	
C5_Spécifique	
Note finale	Cet onglet calcule automatiquement la note globale de réparabilité du produit et les notes par critères et sous-critères, avant et après pondération. Ce fichier est à transmettre à tout demandeur.
Annexe 1	Précision sur la terminologie utilisée pour le calcul de l'indice de réparabilité.
Annexe 2	Précision sur les outils qualifiés de "communs" et leurs standards de référence.
Annexe 3	Précision et cas d'application sur la notion d'étape de démontage d'une pièce.

RÉINITIALISATION DES DONNÉES

REINITIALISER LES CHOIX

Ce bouton permet de réinitialiser l'intégralité des données saisies dans le classeur. Si vous souhaitez effectuer cette action, veuillez activer la macro du fichier et cliquer sur ce bouton. **ATTENTION : cette action est irréversible.**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT ET
AU CALCUL DE SON INDICE**
Nettoyeur haute pression

DATE DU CALCUL	27/10/2022
DEMANDEUR DE L'ÉVALUATION	
NOM	STIHL SAS France
PRÉNOM	ANDREAS
MAIL	https://www.stihl.fr/
TÉLÉPHONE	01.64.62.56.00
RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION	
NOM	PUERTOLAS
PRÉNOM	Jean-Pascal
MAIL	jean-pascal.puertolas@stihl.fr
TÉLÉPHONE	01.64.62.56.00
PRODUIT ÉVALUÉ	
Nom ou marque commerciale du fournisseur	STIHL
Adresse du fournisseur	Andreas STIHL sas - ZI nord de Torcy - 77201 MARNE LA VAL
Référence du modèle donnée par le fournisseur	RE-90.0-(V-2022-RE02)

CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION

Nettoyeur haute pression

SOUS-CRITÈRE 1.1 : ENGAGEMENT SUR LA DURÉE DE MISE À DISPOSITION SANS FRAIS DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE ET RELATIVE AUX CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN**PRÉCISIONS :**

- **Documents / Informations** : Les informations peuvent librement être réparties à l'initiative du producteur dans des documents divers physiques ou dématérialisés. Les points de la notation sont attribués si l'information visée est disponible dans un quelconque document.

- **Langue des documents** : Conformément à la Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, les informations destinées aux consommateurs doivent être libellées en français ; l'anglais est toléré pour les aspects très techniques destinés aux réparateurs professionnels (exemple : les bulletins techniques).

- **Bulletins techniques** : Ce libellé recouvre des annonces faites par le producteur à destination des réparateurs professionnels, les informant par exemple de bugs récemment découverts, des corrections à y apporter, de la rupture d'approvisionnement de pièces qui ont été remplacées par d'autres. Les points sont attribués si l'édition d'un bulletin technique est prévue au fil de l'eau (lorsque c'est nécessaire).

- **Informations sur l'accès aux réparateurs professionnels** : Le producteur ou l'importateur est libre d'indiquer aux consommateurs les réparateurs professionnels de son choix mais il est conseillé de mentionner au minimum les annuaires des réparateurs répertoriés par l'ADEME : www.annuaire-reparation.fr

- **Instructions pour l'auto-réparation** : Les points correspondant aux années de disponibilité sont accordés seulement si une ou plusieurs opérations sont proposées aux consommateurs pour l'autoréparation, avec les consignes de sécurité adéquates, dans une rubrique spécifique sous le titre « autoréparation », par exemple au sein du manuel technique ou de la notice de conseils d'utilisation et d'entretien. L'article L 441-5 du code de la consommation précise la responsabilité du producteur concernant l'autoréparation.

Engagement sur la durée de disponibilité (en années) de la documentation	Colonne A Réparateurs		Colonne B Consommateurs	
	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total
1.1.A Identification sans équivoque du produit (type de produit, marque, nom commercial, modèle et éventuellement le numéro de série)	si X ≥ 14 ans	14	si X ≥ 14 ans	14
1.1.B Schéma de démontage ou vue éclatée	si X ≥ 14 ans	14	Non disponible	0
1.1.C Schémas de câblage et de raccordement	si X ≥ 14 ans	14	Non disponible	0
1.1.D Schémas des cartes électroniques	Non applicable	14	Non applicable	14
1.1.E Liste du matériel de réparation et de test nécessaire à la réparation	si X ≥ 14 ans	14	Non disponible	0
1.1.F Manuel technique d'instructions relatives à la réparation	si X ≥ 14 ans	14	Non disponible	0
1.1.G Codes d'erreurs et de diagnostic	Non applicable	14	Non applicable	14
1.1.H Informations sur composants et diagnostic	Non applicable	14	Non applicable	14
1.1.I Instructions logicielles (y compris réinitialisation)	Non applicable	14	Non applicable	14
1.1.J Accès aux incidents signalés et enregistrés dans l'équipement	Non applicable	14	Non applicable	14
1.1.K Bulletins techniques	si X ≥ 14 ans	14	Non disponible	0
1.1.L Encadrement spécifique de l'auto-réparation (opérations conseillées, instructions de sécurité et de réparation, répercussions éventuelles sur la garantie) *			Non disponible	0
1.1.M Informations sur accès aux réparateurs professionnels			si X ≥ 14 ans	14
1.1.N Détection des pannes et actions requises (approche grand public)			Non disponible	0
1.1.O Conseils d'utilisation et d'entretien			si X < 10 ans	0
Total sous-critère 1.1		154		98
				252
				7
				/364
				/10

* Les points correspondant aux années de disponibilité sont accordés seulement si une ou plusieurs opérations sont proposées aux consommateurs pour l'autoréparation, avec les

CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	<i>Nettoyeur haute pression</i>
--	---------------------------------

SOUS-CRITÈRE 2.1 : FACILITÉ DE DÉMONTAGE DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE/CASSE (LISTE 2)**PRÉCISION :**

Les précisions sur les étapes de démontage sont disponibles à l'annexe 3 de la présente grille calculatrice.
 Une pièce est considérée non démontable dans le cas où elle n'est pas accessible unitairement et ne peut pas être désolidarisée de l'équipement ou d'un sous-ensemble, en vue de son remplacement. Dans ce cas les points du critère 2.1 correspondant ne sont pas attribués.
 Un lien est établi entre la notation du sous-critère 2.1 et celle du sous-critère 3.1, dans le cas où une pièce n'est pas démontable: la note zéro se répercute alors d'un sous-critère à l'autre.

CAS PARTICULIER DU NETTOYEUR HAUTE PRESSION

la sécurisation hydraulique et électrique est considérée comme une seule et même étape de sécurisation

Facilité de démontage		Notation	
Liste 2 : Pièces panne / casse		Nombre d'étapes pour accès unitaire à la pièce	Sous-total
2.1.A	Pistolet	si DDi < 5	3
2.1.B	Flexible haute pression	si DDi < 5	3
2.1.C	Interrupteur marche/arrêt	si 11 > DDi ≥ 8	1
2.1.D	Commutateur marche/arrêt	si 11 > DDi ≥ 8	1
2.1.E	Condensateur	pièce absente	3
Total sous-critère 2.1			11 /15
			7,3 /10

SOUS-CRITÈRE 2.2 : OUTILS NÉCESSAIRES AU DÉMONTAGE DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE/CASSE (LISTE 2)**PRÉCISIONS :**

- Les outils nécessaires au démontage unitaire d'une pièce concernent l'ensemble des outils utilisés ayant permis d'accéder à la pièce, de la démonter/désolidariser de l'équipement en vue de son remplacement sans endommager le produit (ce qui peut inclure l'accès aux fixations).
 - Les outils utilisés sont classés en différentes catégories en fonction de leurs accessibilités et de leurs contraintes d'utilisation pour l'utilisateur final.
 - Dans le cas où une pièce nécessiterait l'utilisation de différents types d'outils, le scénario le plus défavorable devra être retenu pour la notation.

Outils nécessaires au démontage		Notation	
Liste 2 : Pièces panne / casse		Type d'outils nécessaire au démontage	Sous-total
2.2.A	Pistolet	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
2.2.B	Flexible haute pression	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
2.2.C	Interrupteur marche/arrêt	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
2.2.D	Commutateur marche/arrêt	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
2.2.E	Condensateur	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
Total sous-critère 2.2			20 /20
			10,0 /10

SOUS-CRITÈRE 2.3 : CARACTÉRISTIQUES DES FIXATIONS POUR L'ASSEMBLAGE DES PIÈCES DES LISTES 1 ET 2**PRÉCISIONS :**

- Fixation : Dispositif matériel qui raccorde ou fixe mécaniquement deux ou plusieurs objets, parties ou pièces détachées. Une fixation est généralement non permanente, c'est à dire, qu'elle peut être enlevée ou démontée facilement sans endommager les objets, parties ou pièces détachées raccordé(s) ou fixé(s) ensemble (exemple : vis ou clips). Un collage ou une soudure sont a contrario des fixations permanentes.
 - Les fixations rencontrées et retirées sont classées en fonction de leurs accessibilités, de leurs caractères amovibles et réutilisables et des contraintes qu'elles engendrent pour la réparation du produit (exemple : fixation causant des dommages ou laissant des résidus de colle ou de soudure lors du démontage).
 - Dans le cas où une pièce nécessiterait le retrait de différents types de fixations, le scénario le plus défavorable devra être retenu pour la notation.

Caractéristiques des fixations		Notation	
Liste 1 : Pièces fonctionnelles Liste 2 : Pièces panne/casse		Type de fixations	Sous-total
2.3.A	Charbons	pièce absente	2
2.3.B	Piston distributeur	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.C	Filtre / tamis	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.D	Kit réparation clapet anti-retours	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.E	Kit réparation d'étanchéité piston (pochette de joints)	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.F	Kit réparation régulation (du système de pression de la pompe)	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.G	Cadre de poignée	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.H	Lance	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.I	Buse	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.J	Pistolet	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.K	Flexible haute pression	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.L	Interrupteur marche/arrêt	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.M	Commutateur marche/arrêt	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.N	Condensateur	pièce absente	2
Total sous-critère 2.3			28 /28
			10,0 /10

CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	<i>Nettoyeur haute pression</i>
---	---------------------------------

SOUS-CRITÈRE 3.1 : ENGAGEMENT SUR LA DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE / CASSE (LISTE 2)**PRÉCISIONS :**

- **Définition de distributeur en pièces détachées :** La définition d'un distributeur en pièces détachées est donnée dans le glossaire en annexe 1 de la présente notice.

- Engagements sur la durée de disponibilité des pièces détachées et des délais de livraison : Pour accorder les points aux colonnes 1, il convient que le producteur dispose de son propre service de réparation en interne (exemple : via le service après-vente). Que ce soit pour la durée de disponibilité des pièces détachées ou le délai de livraison, le producteur ou l'importateur doit retenir, parmi l'ensemble de ses pratiques envers les réparateurs agréés et indépendants, la durée ou le délai le plus pénalisants pour chaque pièce. Dans le cas où le producteur ou l'importateur ne met pas les pièces détachées directement à disposition des réparateurs indépendants, alors les points ne sont pas attribués en colonne C des critères 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4.

En outre, dans le cas où le producteur ou un importateur ne dispose pas d'un réseau agréé, il s'attribue les points à partir des pratiques les plus pénalisantes envers les réparateurs indépendants.

- **Délai de livraison :** Le délai de livraison s'entend en jour ouvrable entre le jour de la commande et le jour d'arrivée chez l'acteur concerné.

Engagement sur la durée de disponibilité (en années)	Colonne A Producteur		Colonne B Distributeurs de pièces détachées		Colonne C Réparateurs		Colonne D Consommateurs	
	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total
Liste 2 : Pièces panne / casse								
3.1.A Pistolet	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.1.B Flexible haute pression	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.1.C Interrupteur marche/arrêt	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.1.D Commutateur marche/arrêt	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.1.E Condensateur	pièce absente	10	pièce absente	10	pièce absente	10	pièce absente	10
Total sous-critère 3.1		50		50		50		10
								160 / 200
								8,0 / 10

SOUS-CRITÈRE 3.2 : ENGAGEMENT SUR LA DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES FONCTIONNELLES (LISTE 1)

Engagement sur la durée de disponibilité (en années)	Colonne A Producteur		Colonne B Distributeurs de pièces détachées		Colonne C Réparateurs		Colonne D Consommateurs	
	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total
Liste 1 : Pièces fonctionnelles								
3.2.A Charbons	pièce absente	10	pièce absente	10	pièce absente	10	pièce absente	10
3.2.B Piston distributeur	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.2.C Filtre / tamis	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.2.D Kit réparation clapet anti-retours	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.2.E Kit réparation d'étanchéité piston (pochette de joints)	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.2.F Kit réparation régulation (du système de pression de la pompe)	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.2.G Cadre de poignée	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.2.H Lance	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
3.2.I Buse	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	si X ≥ 10 ans	10	Non disponible	0
Total sous-critère 3.2		90		90		90		10
								280 / 360
								7,8 / 10

SOUS-CRITÈRE 3.3 : ENGAGEMENT SUR LES DÉLAIS DE LIVRAISON DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE / CASSE (LISTE 2)

Engagement sur les délais de livraison (en jours ouvrables)	Colonne A Producteur		Colonne B Distributeurs de pièces détachées		Colonne C Réparateurs		Colonne D Consommateurs	
	Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total
Liste 2 : Pièces panne / casse								
3.3.A Pistolet	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.3.B Flexible haute pression	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.3.C Interrupteur marche/arrêt	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.3.D Commutateur marche/arrêt	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.3.E Condensateur	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3
Total sous-critère 3.3		15		15		15		3
								48 / 60
								8,0 / 10

SOUS-CRITÈRE 3.4 : ENGAGEMENT SUR LES DÉLAIS DE LIVRAISON DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES FONCTIONNELLES (LISTE 1)

Engagement sur les délais de livraison (en jours ouvrables)	Colonne A Producteur		Colonne B Distributeurs de pièces détachées		Colonne C Réparateurs		Colonne D Consommateurs	
	Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total
Liste 1 : Pièces fonctionnelles								
3.4.A Charbons	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3
3.4.B Piston distributeur	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.4.C Filtre / tamis	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.4.D Kit réparation clapet anti-retours	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.4.E Kit réparation d'étanchéité piston (pochette de joints)	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.4.F Kit réparation régulation (du système de pression de la pompe)	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.4.G Cadre de poignée	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.4.H Lance	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
3.4.I Buse	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	Non disponible	0
Total sous-critère 3.4		27		27		27		3
								84 / 108
								7,8 / 10

CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES**Nettoyeur haute pression****PRÉCISIONS :**

Déduction des frais de livraison : Le principe retenu est de procéder à un calcul hors frais de transport ou de livraison. Si ces derniers sont inclus dans les tarifs des conditions générales de vente, il appartient au producteur ou importateur de les déduire pour procéder au calcul du ratio. En particulier pour le prix des pièces détachées, deux modalités sont possibles pour déduire les frais de transport ou de livraison : unitairement pour chacune des pièces de la liste 2 ou forfaitairement (en valeur absolue ou en pourcentage). Il en va de même pour le prix de l'équipement neuf.

Pièce(s) détachée(s) faisant partie d'un lot : Dans le cas où l'une ou plusieurs des pièces de la liste 2 font partie d'un lot proposé à la vente ou de tout autre sous-ensemble de pièces indissociables, le prix de la pièce concernée est le prix de ce sous-ensemble.

Pièce non disponible : Dans le cas où, au moment du calcul de l'indice, une pièce de la liste 2 n'est pas disponible (c'est-à-dire auprès d'aucune catégorie d'acteur), le nombre de points attribués pour le critère 4 relatif aux prix des pièces détachées est 0.

Pièces non gérées par le producteur ou l'importateur : Dans le cas où des pièces de la liste 2 ne sont pas gérées par le producteur ou l'importateur, le prix des pièces à considérer est alors celui des conditions générales de vente du fournisseur au moment du calcul de l'indice.

Options de produits portant la même référence : Dans le cas où les options sont proposées pour la même référence, et qu'elles n'ont pas d'influence sur les caractéristiques techniques aux fins du calcul de l'indice, alors le calcul du ratio prix à réaliser à partir du prix des pièces détachées et du prix de la version la plus courante du produit concerné.

Absence d'une pièce : Si l'équipement ne comporte pas une pièce listée dans la liste 1 ou 2 de la catégorie concernée alors le prix de la pièce absente n'apparaît pas dans le calcul du ratio.

Rappel des dispositions réglementaires

« Sous-critère 4.1. Rapport entre le prix de vente des pièces par le prix de vente des équipements par le constructeur ou l'importateur. Le critère est établi en faisant le rapport entre :
[le prix hors taxe de la pièce la plus chère de la liste 2 + (moyenne des pièces de la liste 2)]/2

et le prix hors taxe du modèle de l'équipement concerné, où chaque prix s'entend comme le prix hors taxes du barème de calcul de l'indice et figurant dans les conditions générales de vente de l'importateur, ou à défaut dans tout document contractuel perçu par le fabricant ou un importateur dispose, pour les considérés, de plusieurs barèmes tarifaires selon les différents vendeurs, les prix retenus pour le calcul de l'indice sont ceux de la plus élevée du chiffre d'affaires du fabricant ou de l'importateur d'équipement concernés, au cours du dernier exercice clos.

Dans le cas où certaines de ces pièces sont indissociables ou bien intégrées à un module, qui est seul disponible, le prix à prendre en compte est le prix du module. »

Critère PRIX	Notation			
	Valeur (en euros)	Score (en %)	POINTS (/100)	NOTE (/10)
Prix hors taxe de la pièce la plus chère (liste 2)	52,75			
Moyenne hors taxe des prix des autres pièces (liste 2)	24,23	29,51%	0	0
Prix hors taxe du modèle de l'équipement concerné	130,42			

Le nombre de points obtenu pour ce critère est déterminé de la façon suivante :

- si le résultat du rapport est supérieur à 0,3 alors le nombre de points est 0 ;
- si le résultat du rapport est inférieur à 0,1 alors le nombre de points est 100 ;
- si le résultat du rapport est compris entre 0,1 et 0,3 alors le nombre de points est déterminé selon le tableau de correspondance suivant :

Ratio	0,1	0,11	0,12	0,13	0,14	0,15	0,16	0,17	0,18	0,19	0,2	0,21	0,22	0,23	0,24	0,25	0,26	0,27	0,28	0,29	0,3
Points	100	95	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	20	15	10	5	0

CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	<i>Nettoyeur haute pression</i>
---------------------------------------	---------------------------------

SOUS-CRITÈRE 5.1 : ASSISTANCE À DISTANCE SANS FRAIS

PRÉCISIONS :
 - Une assistance à distance comprend tout système ayant pour but de faciliter la recherche d'informations en cas de panne, de renseignements pour identifier l'origine d'une panne ou d'aide à distance pour effectuer la réparation. En cas d'aide à la réparation à distance, le dispositif doit être capable de fournir un accompagnement technique et précis à l'utilisateur.
 - Les dispositifs d'assistance à distance comprennent : les informations à distance (site internet, FAQ, etc.), l'aide au diagnostic à distance (ligne d'appel téléphonique, tchat, application incluse dans l'équipement, arbre de décision interactif, etc.) et l'aide à la réparation à distance (ligne d'appel téléphonique, appel par visio, prise en main de l'appareil à distance, etc.)
 - Les dispositifs d'aide à distance doivent être intégralement gratuits (y compris les appels téléphoniques dans le cas d'une hotline).

Assistance à distance		Colonne B Réparateurs		Colonne C Consommateurs			
		Situation	Sous-total	Situation	Sous-total		
5.1.A	Type d'assistance à distance	Informations à jour sur site internet	1	C : Aide au diagnostic à distance	2		
Total sous-critère 5.1			1		2	3	/5
						6	/10

CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR	<i>Nettoyeur haute pression</i>
--	---------------------------------

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	27/10/2022
Nom ou marque commerciale du fournisseur	STIHL
Adresse du fournisseur	Andréas STIHL sas - ZI nord de Torcy - 77201 MARNE LA VALLEE
Référence du modèle donnée par le fournisseur	RE-90.0-(V-2022-RE02)

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	6,9	2	13,8	59,0
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	7,3	1	17,3	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,0	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	10,0	0,5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	8,0	1	15,8	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	7,8	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	8,0	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	7,8	0,2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	0	2	0	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Assistance à distance sans frais	6,0	2	12,0	
Note de l'indice sur 10					5,9

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.